



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5178

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole dans le cadre des Trophées du commerce

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5178 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON
METROPOLE DANS LE CADRE DES TROPHÉES DU
COMMERCE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Chaque année, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole en partenariat avec le groupe Le Progrès, organise les Trophées du commerce. Cet événement met en avant, pendant une semaine, des entreprises ou unions commerciales particulièrement performantes ou ayant mené à bien des projets remarquables.

L'objectif est de valoriser le commerce de proximité, de faire connaître l'offre des commerçants au grand public grâce, notamment, à la résonance obtenue dans le cadre du partenariat avec le groupe Le Progrès.

Le plan de communication a pour objectif de développer des partenariats publics / privés dans les médias (radio, télévision, affichage, site internet) et d'inciter les commerçants à communiquer sur l'opération dans leur point de vente.

L'enjeu est aussi de disposer d'une action visible et concrète en matière d'appui au commerce de proximité en s'attachant à mobiliser des commerçants lyonnais pour des candidatures aux différents trophées, dans les catégories suivantes :

- Reprise d'entreprise ;
- Commerce ou restaurant connecté ;
- Développement/croissance ;
- Commerce non sédentaire ;
- Aménagement, innovation, concept ;
- Apprentissage, alternance, formation ;
- Action, animation commerciale : pour les unions commerciales ;
- Un trophée supplémentaire, « coup de cœur du jury » est également prévu.

L'action porte tout d'abord sur la prospection de candidats dans les différentes catégories de trophées précitées. Les commerçants ainsi sélectionnés seront mis en valeur via des « portraits de commerçants » à paraître dans les éditions locales du Progrès, avec pour effet de promouvoir ces entreprises auprès du grand public.

Enfin, ce programme se conclura par une soirée dédiées aux commerçants et associations commerciales durant laquelle seront remis les trophées aux lauréats.

La soirée de remise des Trophées de l'édition 2019 aura lieu le 10 décembre 2019.

Cet évènement est une opération de communication événementielle de grande envergure proposée aux commerçants.

Par délibération n° 2018/4302 du 19 novembre 2018, vous avez accordé une subvention d'un montant de 10 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole pour accompagner l'organisation de cet évènement en 2018.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la CCI Lyon Métropole une subvention de 10 000 € pour l'organisation de l'édition 2019 des Trophées du commerce.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4302 du 19 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (dont le siège social est situé place de la Bourse à Lyon 2^e), pour l'organisation des Trophées du commerce.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 57030, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 65738, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA